

L'ajournement

Trois entreprises de la Colombie-Britannique dont le siège est à Vancouver ont présenté des soumissions. Il s'agissait des compagnies McElhanney and Associates, David H. Burnett and Associates et Underhill and Underhill. Toutes trois ont soumissionné. Pour un motif qui n'a pas manqué d'étonner les habitants de la Colombie-Britannique, le contrat a été octroyé à la Marshall Macklin Monaghan de Toronto.

L'un des éléments indispensables à la réussite de tels travaux est une connaissance approfondie de la région côtière où il faut faire les levés. Toutes les sociétés de Colombie-Britannique que je viens de mentionner travaillent beaucoup dans cette région depuis près d'un quart de siècle. La Underhill and Underhill a été créée en Colombie-Britannique en 1913. Il est presque incroyable qu'une compagnie dont le siège est à Toronto puisse avoir les connaissances voulues et une bonne compréhension des conditions météorologiques, des marées et de la topographie de la région en cause qui lui permettent d'entreprendre des travaux de cette envergure et de le faire mieux que des compagnies qui sont solidement établies dans la province et y travaillent.

Mardi, j'ai demandé au ministre:

Son ministère a-t-il pour principe d'adjuger des contrats aussi souvent que possible à des entreprises qui font régulièrement affaire dans les régions où le travail est nécessaire?

Et il a répondu:

Oui, sûrement, monsieur le président, quand cela sera possible.

La décision prise en l'espèce semble avoir été complètement à l'encontre de la politique même de son ministère. En outre, d'autres circonstances troublantes entourent le contrat et les soumissions. Si je comprends bien, les trois compagnies de la Colombie-Britannique ont fait des soumissions d'environ du même coût. Je sais que l'une d'entre elle a fait une soumission de \$277,000. Quant à la compagnie torontoise, sa soumission, si étrange que cela puisse paraître, était de l'ordre de \$161,418. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, une fois la soumission acceptée, a ensuite augmenté la valeur du contrat à \$200,000 parce que c'était là les crédits prévus pour ce contrat.

J'ai des questions très importantes à poser. D'abord, combien d'autres entreprises de l'Est ont-elles répondu à l'appel d'offres pour l'obtention de ce contrat, s'il en est? Deuxièmement, pourquoi le ministère a-t-il porté la valeur du contrat à son maximum de \$200,000, donnant ainsi à la société torontoise la différence entre sa soumission et le budget dont dispose le ministère? Ensuite, la soumission provenant de l'Est comprenait-elle le coût d'un ou de plusieurs bateaux nécessaires à l'exécution des travaux? Il n'y a aucune raison de croire que les entreprises de Vancouver ont été écartées parce qu'elles n'appuient pas le parti au pouvoir.

En fait, dans une lettre envoyée par un représentant de la société Underhill and Underhill à un ministre de la Couronne—il s'agit d'un chaud partisan libéral depuis de nombreuses années—il écrivait:

Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi le gouvernement fédéral a adjugé ce contrat à une entreprise de l'Ontario et non à l'une des trois sociétés qui avaient déjà fait des relevés sur le terrain en question et connaissaient très bien les conditions du temps et du littoral.

Il y a vraiment quelque chose qui cloche. Il n'y a aucune excuse d'avoir accordé ce contrat à une entreprise située à plus de 3,000 milles de là, surtout qu'elle ne comprend pas les difficultés qui se présentent et qu'elle semble avoir fait une soumission incroyablement basse, avant que le gouvernement lui-même, pour être sûr qu'elle avait suffisamment de fonds pour exécuter le travail, n'ajoute environ \$40,000 au prix du contrat. Ayant présenté une soumission de \$161,000, ils devraient s'en tenir là, car ils ont dit pouvoir faire le travail à ce prix-là. Il est inquiétant que le gouvernement ait accordé à cette entreprise environ \$40,000 de plus et, en m'inspirant de la lettre, je pourrais dire qu'ils n'ont pas tenu compte du fait que le temps pourrait être moins beau que prévu. Cela me semble invraisemblable et j'espère que le secrétaire parlementaire saura répondre à cette question.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant de donner ma réponse, j'aimerais obtenir l'autorisation de faire inscrire au hansard comme si je les avais lues les offres des six sociétés, pour le secteur A, le secteur A et B et le secteur A, B et C.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Cela ne peut se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

M. Fraser: Bien sûr, madame l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. Reid: Madame l'Orateur, le député veut parler du Contrat n° 05GR.23244-5-4213 qui a été accordé par suite d'un appel d'offres du ministère des Approvisionnement et Services adressé à divers fournisseurs possibles. L'appel d'offres indiquait clairement que les propositions seraient évaluées d'après trois facteurs, c'est-à-dire la proposition même, l'expérience de la société dans le domaine en question et le coût prévu. Il indiquait aussi que le groupe du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources chargé du projet voulait qu'une aussi grande partie que possible des relevés soit faite en tenant compte des restrictions financières actuelles. L'appel d'offres s'adressait à 14 sociétés et six soumissions ont été reçues.

Madame l'Orateur, j'aimerais faire insérer le tableau ici.

[Note de l'éditeur: Le tableau susmentionné suit:]

	Secteur A	Secteur A et B	Secteur A, B et C
Marshall, Macklin Monaghan Ltd. Don Mills (Ontario)	91,641.00	130,615.00	161,418.00
Burnett Resource Surveys Ltd. Burnaby (C.-B.)	178,120.00	258,950.00	307,944.00
Canadian Engineering Survey Co. Ltd. Edmonton (Alb.)	111,350.00	187,059.00	328,931.00
J.A. Smith & Associates Calgary (Alb.)	224,765.70	320,388.90	388,630.50